

## Les projets d'union douanière

**Source:** CVCE.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/les\\_projets\\_d\\_union\\_douaniere-fr-f5d17d7d-2fd7-473b-8678-eb8323c1c424.html](http://www.cvce.eu/obj/les_projets_d_union_douaniere-fr-f5d17d7d-2fd7-473b-8678-eb8323c1c424.html)

**Date de dernière mise à jour:** 07/07/2016



## Les projets d'union douanière

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale apparaissent plusieurs projets d'unions douanières régionales en Europe occidentale. Ainsi en 1947, le Danemark, la Suède, la Norvège et l'Islande, conscients de l'étroitesse de leur marché domestique, envisagent-ils la mise en place d'une union douanière scandinave. Deux ans plus tard, en 1949, le Danemark, la Norvège, la Suède et la Grande-Bretagne entament aussi des négociations en vue de réaliser une union économique régionale baptisée Uniscan.

Au même moment, la France et l'Italie négocient un traité d'union tarifaire qui n'est pas ratifié. En janvier 1948, la France, pressée par les États-Unis de faire aboutir l'unification européenne, propose à l'Italie et aux pays du Benelux de constituer une union douanière. Ce projet d'association économique (libération des changes et des échanges) est appelé Fritalux avant d'être rebaptisé Finebel (France-Italie-Nederland-Belgique-Luxembourg).

En septembre 1947, un projet d'union douanière gréco-turque est également rendu public. Mais tous ces projets en restent au stade exploratoire et apparaissent trop limités au regard de la libéralisation généralisée des échanges prônée au sein de l'OECE et du projet d'Union européenne des paiements (UEP) que soutiennent activement les États-Unis.